

Procès-Verbal C.A. du 30 janvier 2023– LPO Emiland Gauthey

POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRÉCÉDENT

Le quorum étant atteint (18 **votants**), la séance est ouverte à **18H18** par **Mme SERVISSOLLE**, proviseure et présidente de séance.

Mme DEMORTIERE, proviseure adjointe, accepte le secrétariat de séance

POINT 0. 1- VALIDATION DU PV DU CA PRÉCÉDENT

La présidente propose l'adoption du PV du C.A. du 28 novembre 2022

Votants : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

Le procès-verbal est adopté

POINT 0. 2 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A.:

- Adoption du PV du C.A du 28/11/2023
- Présentation de l'ordre du jour
- Mesures de ressources humaines liées à la DHG
- Questions diverses

POINT N° 1 : PROJET DE VENTILATION DE LA DHG 2022-23 (ANNEXES 1 ET 2)

En s'appuyant sur un diaporama, **Mme SERVISSOLLE** explique les modalités de calcul de la DGH pour chacune des entités de l'établissement (SEP et LGT). Elle précise le cas particulier des lycées professionnels concernant la génération du volume complémentaire à partir du nombre d'élèves constaté.

La proviseure souligne le travail préparatoire des assemblées générales et des coordonnateurs disciplinaires. Tout est fait en transparence et en collaboration. Elle remercie la proviseure adjointe, **Armelle DEMORTIERE** ainsi que la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, **Camille MARCOTTO**, sans lesquelles ce travail n'aurait pu se mener ni aussi bien, ni aussi vite.

La présidente explique ensuite la répartition de la DGH en heures postes (HP) et en heures supplémentaires (HSA) ainsi que les différentes propositions envisagées pour équilibrer les deux enveloppes.

Contrairement à l'année précédente, à la SEP, les groupes sont de taille homogène et un nombre certain d'heures s'effectueront en classe entière et/ou en format restreint. Il a été veillé à l'équité entre disciplines. Pour la première fois, la dotation inclut les 9H de coordination de l'ULIS.

La direction s'est attachée à mettre en place la règlementation en tout premier lieu, pour une structure équilibrée et confortable pour tous. Des arbitrages entre les valences ont aussi été reconduits dans la FCIL. Ces choix ont pour objectif, autant que faire se peut, de limiter les heures supplémentaires au-delà des heures statutaires.

Mme SERVISSOLLE conclut en expliquant que la ventilation sera arrêtée au mois de juin avec les effectifs définitifs. Seules les créations de poste, de Blocs de Moyens Provisoires et les compléments de services, donnés ou reçus, sont à décider, à cette époque de l'année, afin que les mutations des enseignants se déroulent normalement.

Le dialogue avec le service départemental de gestion des moyens est permanent et Madame l'Inspectrice d'Académie a déjà validé une demande de rééquilibrage de l'enveloppe budgétaire HP/HSA.

Pour le LGT, la structure reste inchangée. La dotation est identique à l'année précédente avec 5 classes de 2de et 6 de première et de terminale. Les choix des élèves en matière de spécialités sont encore peu assurés, le nombre de groupes pourra marginalement évoluer. Des échanges de services entre les sites (Allemand et EPS) ont été construits afin de rester à l'intérieur de l'enveloppe et de sa répartition HP/HSA.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation condamnent le ratio d'HSA qui est devenu la norme et accule les équipes à l'épuisement. L'équilibre, très fragile, est soumis à la qualité des relations avec la direction d'une part et à la bonne santé des individus d'autre part.

Les personnels disent leur fatigue et aussi leur inquiétude car ils recourent les éléments de DHG avec les rumeurs concernant la fermeture d'un lycée sur Chalon-sur-Saône, un serpent de mer selon eux mais qui ferait écho, cette année, à la prise de parole d'un élu au Conseil d'administration du lycée Pontus de Tyard.

La proviseure demande à ce que l'on s'appuie simplement sur ce qui est, une prévision des effectifs maintenue et une dotation maintenue à la différence de tous les autres établissements.

Avant de passer aux votes, une interruption de séance est consentie à **19H15**, les travaux reprennent à **19H25**.

Les mesures de ressources humaines suivantes sont proposées au vote. Elles concernent la totalité de la structure et proposent la création :

- Pour la SEP:
 - ❖ d'un complément de service reçu du LGT en allemand (4,5H)
 - ❖ d'un complément de service reçu du LGT de 40H en EPS
 - ❖ d'un complément de service donné en Arts appliqués (9H)
 - ❖ d'un complément de service donné en lettres-espagnol (7H)
- Pour le LGT:
 - Bloc de Moyens Provisoires :
 - ❖ 7H en lettres modernes
 - ❖ 8H en anglais
 - ❖ 9H en H.Géo
 - ❖ 6H en mathématiques
 - ❖ 12H en EPS
 - Complément de Service Donné:
 - ❖ 9H en espagnol (Niepce)
 - ❖ 6H en physique-chimie
 - ❖ 4H30 en allemand à la SEP
 - ❖ 40H en EPS à la SEP

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les mesures sont adoptées

POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES :

Elles sont à l'initiative unique des **représentants des enseignants et des personnels éducatifs** :

Souhait d'avoir un planning annuel des grands évènements

Affichage de la charte de la laïcité

Souhait de dissocier dans le temps les rencontres avec les parents pour diluer la charge

Demande d'un temps de concertation pour la préparation du Grand Oral qui concernera tous les acteurs impliqués

Pannes récurrentes du distributeur de boissons de la salle des professeurs

Les 4 premières demandes sont validées, la 5° demande investigation car le lycée n'a pas ce contrat. La gestionnaire mènera l'enquête auprès de la MDL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19H45**.

Le Secrétaire de séance

Armelle Demortiere



Le Président du Conseil d'Administration

Valérie SERVISSOLLE

